



Représentant des parents d'élèves



Quel est mon rôle ?



Les principes de base

- **Tous les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative.**
- **La participation aux élections contribue à consolider le lien entre les parents et l'école.**



En étant élu, le parent délégué se voit confier le rôle de porte-parole de toute la communauté des parents d'élèves !



A ce titre, il a plusieurs missions :

n°1

Il joue le rôle de relais et facilite le lien entre les membres du conseil d'école et l'ensemble des parents d'élèves .

n°2

Il peut être un médiateur, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative, même en dehors du conseil d'école .

n°3

Il contribue à veiller au respect des valeurs de la République au sein de l'école : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité .

n°4

Il donne son avis et fait des propositions, au nom de tous les parents, sur les actions éducatives menées dans l'école .

n°5

Il est consulté sur tous les sujets relatifs au fonctionnement de l'école et vote le règlement intérieur .